NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX

— *Les conférences de l'abbé Tripier.* — M. l'abbé Tripier reprendra ses conférences, vendredi prochain, 8 janvier. Ces conférences s'adressent aux dames et aux jeunes filles désireuses de compléter leur instruction religieuse.

MOUVAUX

Statistique religieuse pour 1908. — A la paroisse Saint-Germain, il a été enregistré : 78 baptêmes, 20 mariages et 47 décès, dont 13 d'enfants.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

M. l'abbé Bouqueau, aumônier des Œuvres postscolaires à Cambrai, est nommé directeur des « Amicales des Ecoles libres ».

NECROLOGIE

— Jeudi ont eu lieu, à Aire-sur-la-Lys, les funérailles de Mlle Victorine Vanhoucke, tante de M. Vanhoucke, le sympathique maire de Saint-Venant.

LE BLANC DE FRANCE équivalant à la **Céruse** dans toutes ses applications en peinture est avantageusement adopté partout après comparaison.
Chez M. **Salembier,** dépositaire spécial, à **Croix** et tous marchands de couleurs. 1123

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Question de Théâtre

Roubaix, le 4 janvier 1909.

Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix,*

Ce qui s'est présenté mercredi dernier pour la représentation qui devait avoir lieu à l'Hippodrome a surpris beaucoup de monde. Songez donc ! Offrir au public roubaisien si difficile deux actes de *La Fille du Régiment,* un poème lyrique, une petite pièce d'un aimable Douaisien, et une comédie en un acte ! Qu'a pensé l'Administration ? Il me semble qu'il a toujours été question qu'avec la subvention l'on devait donner de l'opéra ou de l'opérette.

Ne pensez-vous pas comme nous, Monsieur le directeur, que, pour arriver à avoir de bons résultats et donner satisfaction, on devrait nommer une Commission de théâtre comme il y a dans toutes les villes ?

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Un groupe d'habitués.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

G. M. P. — Oui, dans certaines conditions. Voyez à la librairie du *Journal de Roubaix* la brochure de M. Drillon, avocat à Lille : « Faillis et liquidés judiciaires et leur droit électoral ». — *Un fervent syndicaliste.* — 1° C'est le 4e degré ; 2° il y a des projets, mais on ne peut savoir ce qu'ils deviendront. — *D. H.* — Il faudrait connaître exactement votre situation pour vous donner un conseil. Voyez un avocat. — *P. C. P. L.* — Par écrit. — *K. nid l'ol.* — Voyez à la préfecture ce qu'on exigera ; c'est la meilleure des précautions que de vous entendre au préalable avec l'administration. — *Marie Ledoux, Collège.* — 1° Non, si le propriétaire a bien reçu et accepte votre loyer ; 2° oui, si les délais de prévenance étaient observés ; 3° votre affaire paraît délicate et, comme nous ne possédons pas tous les éléments de l'affaire dans votre lettre, nous vous conseillons de voir un avocat. — *Edmond I.* — N'y attachez pas d'importance ; il y a une erreur. — *Z. G.* — Oui. — *Un fiancé dans l'embarras.* — 1° Il faut faire un mois à l'avance une sommation respectueuse. Voyez la Société de Saint-François-Régis ; 2° le consentement sera donné par le conseil de famille ; votre tuteur, en tout cas, n'encourt aucune responsabilité. — *L. P.* 29. — La question est délicate ; en droit pur, s'il y a deux baux distincts et deux occupations d'appartements différents, sans vie commune, vous serez exemptés. Sinon, l'un de vous paiera la cote mobilière pour toute la maison. C'est vraisemblablement cette deuxième hypothèse que l'administration prendra et elle a plus de chance d'être maintenue. Vous ferez bien cependant de réclamer en temps utile. — *L. N. H.* 480. — Oui, dans des conditions déterminées par la maison. — *Tape-au-Four.* — Il doit demander sa naturalisation. — *L. D.* 89. — Il est vraisemblable qu'il restera là où il est. — *L. T. W.* — 1° Ordinairement, les frais d'un contrat de vente sont à la charge de l'acheteur ; 2° pour un fonds de commerce, le contrat peut être fait, en dehors du notaire, sur papier timbré et enregistré ; 3° les droits d'enregistrement pour les cessions sont de 2,25 pour cent pour le pas de porte et de 0 fr. 50 pour cent pour les marchandises. — 100 *Emile.* — Il ne le peut pas actuellement. — *A. M.* 203.17. — 1° En thèse générale, les parents ont le droit d'exiger chez eux la présence de leurs enfants jusqu'à 21 ans ; 2° ils peuvent demander sa mise en correction ; 3° la jeune fille peut se plaindre à la police si elle est maltraitée ; 4° les parents peuvent la faire mettre en correction pour un mois, mais elle a le droit de faire valoir tous ses arguments au président du tribunal, qui peut alors refuser l'internement. — *A. M.* 41. — Il y en aura la moitié pour vous et la moitié pour le mari ; peu importe d'ailleurs le nom. — *Un lecteur.* — Oui. — *Roubaisien* 140. — Vous avez droit à une huitaine de prévenance, à moins que vous n'ayez signé un règlement d'atelier prévoyant le renvoi immédiat et sans indemnité. — *Un boulevardier.* — Oui ; écrivez à la préfecture. — *X. Z.* — 1° Oui ; 2° s'il y a un rôle au nom de la personne, on peut saisir tous ses biens en France pour le paiement de la patente ; 3° le seul moyen d'éviter cette saisie est de payer. — *J. G. à Roncq.* — Un testament est valable dès qu'il est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur ; vous n'avez donc qu'à le rédiger ainsi sur une feuille de papier timbré de 60 centimes. — *A. B. C., Roubaix.* — Un propriétaire a toujours le droit d'augmenter son loyer, quand il le fait en observant les délais de prévenance ; le locataire qui n'accepte pas n'a qu'à quitter la maison à l'expiration de ces délais ; mais il ne peut exiger de rester au même prix. L'augmentation, en tous cas, ne doit pas être immédiate ; elle ne court qu'un mois après l'annonce de l'augmentation, dans votre cas. — *Henry.* — 1° 2 à 3 p. 100 ; 2° 7 p. 100. — *B. M. C.* — 1° Il semble que non ; 2° oui. — *Z. B.* 20. — Réclamez à la préfecture. — *P. B.* 14. — Nous avons déjà dit que c'est une erreur dont il ne sera pas tenu compte. — *I. K. L.* — Même réponse. — *S. B.* — Cela ne doit pas exister ; les avocats n'ont pas le droit de traiter à forfait pour les affaires qu'ils entreprennent. — *Y. V. C.* 19. — Le n° 8 existe. — *M. A. Croix.* — 1° Le dernier ne compte pas ; 2° les deux. — *R. A. M.* — Cela dépend du propriétaire. — *Un amateur colombophile.* — Tout dépend des circonstances : le mieux serait de vous adresser au garde-champêtre. Il a le droit strict de tirer chez lui, mais ne doit pas le faire méchamment, dans le but de nuire à son voisin. — *R. T., Wattrelos.* — 1° Les deux ; 2° oui. — *Une Lyonnaise.* — C'est une erreur dont il n'y a pas à se préoccuper. — *Petite famille.* — Les héritiers d'une personne qui a donné une caution sont tous tenus de la dette. — *Un amateur de colporter.* — Il faut une patente. — *O. S. D.* — Un chimiste vous renseignera ; nous croyons que cela doit être du lait non écrémé. — *Ch. Van.* — Vous n'avez qu'à écrire au préfet du Nord pour lui demander s'il vous reconnaît Français, et, en cas de réponse négative, l'assigner devant le Tribunal civil pour faire reconnaître votre nationalité.

H. V. 228. — Celui qui a gagné une paire sur trois, les deux autres étant nulles, gagne le 2 de 3.

Henri et Charles. — 1° Vers 1880 ; 2° l'Hippodrome contient 1,893 places assises. — *Tramways.* — Le projet de cette ligne a été abandonné.

BÉBÉ ne se laissera plus prendre, il sait bien que la Mon **JACQZ,** r. du Curé, 10, a la vente de son dessert préféré, les délicieux Caraques **Joveneau.** 1121-4

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

LA SEMAINE LYRIQUE AU THÉATRE DE ROUBAIX (Fontenoy)

C'est par *La Juive,* grand opéra d'Halévy, en 5 actes, que débutera la série des représentations lyriques dimanche prochain 10 janvier, en matinée. En voici la distribution :

Le rôle d'Eléazar sera tenu par M. Hugues, fort ténor, et celui du cardinal Brogni, par M. Karloni, basse noble. Les autres rôles seront tenus par M. Dearns (le prince Léopold), M. Béchard (Ruggiero), Mme Reine Demédy (Rachel), et Mlle Jaupain (Eudoxie).

Le soir, on représentera *La Traviata,* avec Mlle Walter Villa, qui interprétera le rôle de Violetta, M. Valdor (Georges d'Orbel), M. Dearns (Rodolphe) et M. Béchard (le docteur) et *Le Chôlet,* avec M. Béchard (Martès) et Mme Made Prény.

— *Concerts publics.* — Les *Mélomanes Roubaisiens* ont donné, lundi soir, au Théâtre du Fontenoy, devant un auditoire assez restreint, un intéressant concert, qui a obtenu un vif succès. Habilement dirigée par M. G. Bauwens, cette société a interprété, sans défaillance et sans heurt, deux chœurs remarquables : *Nuit d'été,* de L. de Rillé, et *Après minuit,* de Boulanger. Directeur et exécutants ont été vivement applaudis. M. Desrousseaux a chanté avec âme l'Arioso du *Roi de Lahore* et l'air vigoureux de *Benvenuto.* Non moins de succès pour M. Ducatez qui a mis beaucoup d'expression dans les *Pensées d'Automne,* de Massenet, et l'air toujours si gracieux de *Sigurd.* M. Baudain a interprété avec beaucoup d'expression *Les Semailles,* de Goublier. Quant au chanteur comique Kammill, il a provoqué des rires et des bravos enthousiastes. M. Rostichet, le distingué pianiste, s'est acquitté de ses fonctions d'accompagnateur, avec son talent habituel.

TOURCOING

— *Théâtre de Tourcoing.* — Jeudi 7 janvier 1909, grande soirée de gala : *Lakmé,* opéra-comique en 3 actes, musique de Léo Delibes, avec le concours de Mme Walter-Villa, de l'Opéra-Comique ; de M. Rivière, de l'Opéra-Comique, et de M. Pichard, de l'Opéra-Comique. Orchestre complet sous la direction de M. Tart.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de neuf heures à midi et demi et de deux heures à sept heures, soit au Théâtre, soit au bureau de tabac, Grande-Place.

— *Le Bossu ou le Petit Parisien,* le drame populaire de Paul Féval, a été donné en représentation, lundi soir, à huit heures, devant une nombreuse assistance. M. Ruy a été remarquable de verve et d'entrain dans le rôle de « Henri de Lagardère » ; M. Sternon a tenu de très belle façon le rôle de « Gonzague ». MM. Delange et Guerrier ont apporté la note gaie dans leur interprétation de « Cocardasse » et de « Passepoil ». M. Fenet a eu sa part d'applaudissements dans le rôle du Régent.

Du côté féminin, Mme Fanlac, qui interprétait « Blanche Clyde », a été vivement applaudie, ainsi que Mlle Delaux, qui fut une « Blanche de Nevers » impeccable.

Le spectacle a pris fin à onze heures trois quarts.

PEINTURE, décors, vitrerie, miroiterie, peintures laquées, papiers peints. Léon Cocheteux, 94, rue du Luxembourg, Roubaix. Tél. 20.30. 1152

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Présidence de M. GODARD, vice-président

Voisinage dangereux

Madeleine Vancorselis, 16 ans, sans profession, habitait au numéro 169 de la rue Blanchemaille, à Roubaix, une chambre voisine de celle de Mlle Eléonore Moulard, 25 ans, artiste lyrique. Mlle Moulard n'avait aucune raison de se méfier de sa voisine qui paraissait très honnête. Le 18 août dernier, la jeune artiste s'absenta une partie de la journée, mais à son retour, elle eut la désagréable surprise de constater que des vêtements et une somme de 158 francs lui avaient été dérobés. Ses soupçons se portèrent sur Madeleine Vancorselis qui, après son arrestation, avoua le méfait dont elle s'était rendue coupable. A l'audience, la prévenue réitère ses aveux et paraît manifester des regrets. Madeleine Vancorselis, qui n'a jamais été condamnée, encourt 3 mois de prison avec sursis.

Les exploits d'un jeune apprenti

Un jeune apprenti, Jan Arthur, 15 ans, travaillant chez M. Louis Delannoy, négociant, rue de la Redoute, 21, à Roubaix, s'est rendu coupable d'un vol au préjudice de son patron. Abusant de la confiance que l'on avait en lui, il a pu pénétrer dans les appartements de son patron. Il a fracturé divers meubles et il a dérobé une somme de 4 francs, une montre en or, du chocolat et divers bibelots.

En raison du jeune âge de l'inculpé, le tribunal l'acquitte comme ayant agi sans discernement et le remet à ses parents.

Du braconnage au vol

Lestrez Alphonse, maçon à Louvil, a la passion de la chasse et pour se procurer du gibier, il n'hésite pas à braconner et parfois à voler. Deux faits lui sont reprochés.

Le 25 décembre, il a chassé sans permis sur le territoire de Louvil et, adroit comme un braconnier qu'il est, il a tué deux lapins.

Cette chasse ne lui suffisant pas, Lestrez est allé le même jour à Comines. Il s'introduisit dans la propriété de M. Deflontaine et, dans une volière qui abritait quinze faisans, il en prit trois.

Ayant été surpris en flagrant délit, Lestrez comparaît aujourd'hui devant le tribunal. Ses antécédents sont mauvais ; il a déjà encouru des condamnations antérieures.

Lestrez est condamné à 4 mois de prison et 50 francs d'amende.

Les lois sur le travail

M. Léon Cau, 37 ans, filateur à Tourcoing, est poursuivi pour avoir employé six ouvriers plus de dix heures dans une journée dans son usine, où travaillent des mineurs et des femmes.

Me Parmentier, avocat, expose au Tribunal que le jour où les contraventions ont été relevées, il faisait un froid très vif. Vers la fin du repos de midi, un contremaître de M. Cau ouvrit la porte de l'usine aux ouvriers qui attendaient la rentrée, afin qu'ils puissent se réchauffer. Parmi eux, quelques-uns se mirent à nettoyer les métiers, en attendant la reprise du travail, mais l'inspecteur arriva à ce moment et il dressa des contraventions.

M. Cau est condamné à six amendes de 5 francs avec sursis.

Il faut respecter l'enfance

C'est pour avoir commis, à Halluin, le délit d'outrages publics à la pudeur que Charles Gevaert, 61 ans, tisserand en cette ville, est poursuivi en correctionnelle. Le prévenu, par honte de sa faute, peut-être, ne répond pas à l'appel de son nom.

Des actes particulièrement répugnants ont été commis par Gevaert, en présence de jeunes enfants.

Gevaert est condamné par défaut à trois mois de prison et 25 francs d'amende.

Un vol de fourrures

Une tisserande, Maria Dernoncourt, veuve Libert, 46 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Rondelle, 26, et Angèle Bitterman, veuve Lesaffre, 43 ans, ménagère à Tourcoing, sont accusées du vol de fourrures commis le 31 décembre, à l'étalage de Mme Léonie Bas, 45 ans, négociante, rue Saint-Jacques, 7, à Tourcoing.

Toutes deux comparaissaient lundi à l'audience des flagrants délits. Les faits se sont passés jeudi dernier, vers midi. Ce jour-là, les deux inculpées, profitant de l'inattention des personnes gardant le magasin de Mme Bos, parvinrent à dérober à l'étalage un paquet de cinq cravates en fourrures, valant 6 fr. 75 chacune. Aussitôt, elles prirent la fuite, mais ne tardèrent pas à être arrêtées.

Devant M. le commissaire de police, les deux voleuses passèrent des aveux, mais à l'audience elles nient les charges qui pèsent sur elles.

Les deux inculpées sont condamnées chacune à quatre mois de prison.

La fraude

— Trois mois de prison chacun et 500 francs d'amende à Camille Dehondt, 19 ans, journalier à Loon-Plage, et à Régis Heyde, 18 ans, rattacheur à Wasquehal, pour fraude de 85 kilos de café vert, le 30 décembre, à Willems.

— Deux mois de prison à Pierre Dupont, 48 ans, sans profession ni domicile, pour mendicité.

— Quinze jours à René Gallant, 34 ans, sans profession ni domicile, pour expulsion.

— 25 francs d'amende chacun à Jérôme Noé, 17 ans, manœuvre à Wattrelos, et à Louis Legland, 63 ans, marchand de chiffons, également à Wattrelos. Noé bénéficie seul du sursis.

Le 17 novembre, Noé a volé un tuyau de zinc dans une maison en démolition et il l'a vendu à Legland, qui est poursuivi pour recel.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LE PROCÈS DE L'ÉLECTRICITÉ

Lundi ont continué, devant la première Chambre civile, présidée par M. Paul, premier président, les débats du procès de l'électricité.

Me Poincaré, au nom de la Société lilloise d'éclairage électrique, a soutenu l'irrecevabilité des tiers-opposants.

JUPONS Prix de gros, Lecointre, 1, rue de la Concorde (près sq. Pierre-Catteau), Rx. 58628

Avis aux Catholiques

Pour l'envoi des cartes de l'an, avis de naissances, de mariage, félicitations, condoléances, remerciements après décès, etc. etc., employer les bandes Postales Illustrées, vendues au profit des Ecoles Libres de la ville. Dépôts chez les Libraires. 5 fr. le cent, 2,50 les 500, 1,25 les 25 bandes. 57092

BELGIQUE

Lettre de Bruxelles

Les budgets et les douzièmes provisoires. — Encore la proposition de Mérode. — Une formule pour remplacer le tirage au sort. — La crise à Gand

(*D'un correspondant particulier*)

Bruxelles, 2 janvier.

Après la Chambre, le Sénat vient à son tour de prendre ses vacances de Noël, non sans avoir voté huit douzièmes provisoires, permettant au Gouvernement de subsister jusqu'à l'adoption des budgets.

Huit douzièmes ! C'est donc que le Gouvernement ne compte pas voir adopter les budgets de 1909 avant fin août, c'est-à-dire lorsque l'exercice de 1909 sera en grande partie écoulé. La gauche sénatoriale a récriminé contre ces huit douzièmes, et cela se conçoit. En logique élémentaire et en bonne comptabilité, les budgets devraient évidemment être votés avant l'ouverture de l'exercice auquel ils se rapportent.

Mais le Gouvernement connaît les traditions parlementaires. Il sait qu'au mois d'août, il faudra pour ne pas renoncer à toutes vacances expédier la plupart des budgets sans examen. Il juge oiseux de demander un nouveau douzième de mois en mois. Si le Gouvernement prétendait faire voter les budgets avant les vacances de Noël, il y aurait, dans les Chambres, une levée générale des boucliers.

C'est, du moins, ce que le Gouvernement assure et se figure. D'aucuns, moins pessimistes, croient que, si le Gouvernement le voulait avec décision, les budgets seraient toujours votés à temps. Car non seulement le Gouvernement peut compter sur sa majorité ; mais la minorité elle-même n'oserait s'opposer à une innovation aussi raisonnable. Seulement, ajoute-t-on, le Gouvernement ne souhaite rien davantage que de voir les Chambres bavarder à perte de vue sur les projets les plus divers et parfois les plus oiseux. Une discussion approfondie des budgets risquerait de mettre le ministère sur le gril, sinon sur le flanc. Tandis que les errements actuels le mettent sur le velours. C'est prêter beaucoup de machiavélisme à des hommes qui ont, cependant, donné de multiples preuves de leur loyauté.

Dans le pays, on est excédé des méthodes de travail parlementaire. Mais la Chambre elle-même en prend bravement son parti. Il n'est pas à prévoir que ces méthodes se modifieront jamais, à moins que le chef du Gouvernement ne prenne lui-même, quelque jour, l'audacieuse initiative d'imposer aux honorables un peu plus de sobriété oratoire.

* * *

La proposition déposée au Sénat par M. le comte Werner de Mérode, et tendant à établir le service militaire obligatoire en cas de guerre, fait son petit bonhomme de chemin dans l'opinion.

Elle a été combattue, mais assez mollement, par les partisans décidés du service général, qui l'envisagent comme un dérivatif, et la dénoncent comme une réforme de capitalistes. Tout de même, elle présente cet avantage de placer tous les soldats sur le pied d'égalité en cas de danger national, et elle donne ainsi satisfaction aux sentiments égalitaires de la démocratie.

Resterait toutefois une autre inégalité, que d'aucuns déclarent plus criante, à savoir le tirage au sort, qui serait maintenu. Pourquoi, demandent les adversaires du tirage au sort, pourquoi flétrir comme des lâches ceux qui ont tiré un mauvais numéro et se soustraient au service militaire à prix d'or, tandis qu'on trouve toute naturelle la faveur dont jouissent tant d'autres conscrits, qui échappent aux obligations patriotiques, non pas moyennant une forte somme, mais grâce à un billet de loterie ?

* * *

Mais comment remplacer la loterie ? a-t-on objecté.

Il paraît, d'après ceux qui ont étudié la question, que la solution du problème serait aisée. Il suffirait, dit-on, de décréter que chaque famille fournira à l'armée l'aîné de ses fils, sauf faculté de substitution entre frères. Le système, assure-t-on, fournirait un contingent très supérieur aux besoins. On pourrait même, selon toute probabilité, accorder l'exemption aux familles n'ayant qu'un seul fils, voire aux familles indigentes.

Quoiqu'il en soit, cette formule séduit un grand nombre d'esprits. Elle est égalitaire, surtout si l'on considère que la « cellule » du corps social n'est pas l'individu, mais la famille.

On se flatte ainsi de pouvoir remplacer le régime militaire actuel par un régime plus équitable, si l'on parvient à combiner la proposition ci-dessus avec celle du comte de Mérode. Bien entendu, ce ne sera pas pour la présente session, ni même, probablement, pour la suivante.

* * *

On suit avec un vif intérêt la crise échevinale qui a éclaté à Gand jeudi soir, et qui est d'un haut intérêt, à divers points de vue, pour l'ensemble du pays.

Tout d'abord, la question qui a provoqué la chute de l'administration libérale se produit dans un grand nombre de villes et est de première importance. Le Collège proposait d'accorder un subside de 5,000 francs à une œuvre privée qui distribue des soupes aux élèves des écoles officielles. C'était une adhésion de principe au programme socialiste, qui implique le repas et le vestiaire gratuits pour tous les enfants en âge d'école. Seulement, en adoptant le principe, les libéraux gantois entendent l'appliquer de manière à réserver les faveurs budgétaires aux seuls élèves des écoles neutres. Les catholiques demandent que tous les enfants pauvres en âge d'école en bénéficient. Les socialistes gantois se sont ralliés à ce point de vue et ont voté une proposition en ce sens, émise par les catholiques. Le Collège, aussitôt, a démissionné. Etant donné que les socialistes n'entendent pas exclure des soupes les enfants catholiques, il est probable que les libéraux, non seulement à Gand, mais dans toutes les villes où la question est posée, renoncent à préconiser une innovation dont leur enseignement n'est plus seul à profiter.

Il a été prouvé, d'autre part, au Conseil communal de Gand, que les libéraux des grandes villes sont absolument incapables de poursuivre l'exécution de leur programme antireligieux, à moins de passer par les conditions du groupe socialiste. C'est la défaite de la formule que M. Braun, bourgmestre de Gand, rêvait d'appliquer au gouvernement du pays pour le jour où les catholiques ne seraient plus majorité dans les Chambres. M. Braun s'appuyait sur l'exemple de Gand pour affirmer qu'un ministère libéral, même sans majorité, pouvait vivre indéfiniment, en faisant de l'anticléricalisme avec l'aide des socialistes et du conservatisme avec l'aide des catholiques. La formule, on en conviendra, a du plomb dans l'aile.

Déraillement sur la ligne vicinale Bruxelles-Humbeek

Plusieurs voyageurs contusionnés

Le tramway vicinal Bruxelles-Nord-Humbeek a déraillé samedi soir, vers six heures, entre Grimbergen et Stroombeek, au lieu dit « Helbeek », au moment où il traversait la chaussée qu'il venait de longer d'un côté, pour aller se placer de l'autre.

La locomotive, suivie du fourgon et des voitures, sauta des rails et alla buter violemment contre le talus bordant la route et dans lequel l'avant de la machine s'engagea. Le choc fut violent. La panique fut grande. Beaucoup de personnes furent contusionnées. M. Plas, notamment, souffre du genou ; on craint que la jambe ne doive être amputée. Un docteur fut immédiatement requis pour donner des soins aux blessés.

Quant aux machiniste et chauffeur, ils ont pu sauter à terre avant que l'accident eût lieu.

Tentative de meurtre à la caserne du 5e de ligne à Anvers

Le clairon Léon De Clercq et le soldat Lauwers, du 5e de ligne, qui s'en voulaient depuis quelque temps, s'étaient empoignés, dimanche soir, vers huit heures et demie, dans un café situé en face de la caserne. Des amis de l'un et l'autre antagonistes s'étaient mêlés à la bagarre et on s'était cogné ferme. Les vitres du café avaient déjà volé en éclats, ainsi qu'une partie des étagères et du mobilier, quand l'appel qui connaît mit fin à leurs ébats.

Ils n'en devaient pas rester là, car, l'appel fini, l'algarade reprit de plus belle dans la chambrée. A certain moment, un Wallon, nommé Jules François, qui s'était déjà mêlé à l'affaire, tira de sa poche son couteau d'ordonnance et en frappa De Clercq dans le dos. Puis remettant le couteau à Lauwers et désignant De Clercq, affaissé, il s'écria :

— Maintenant, achève-le !

Lauwers n'en fit rien et jeta l'arme. Ce fut un moment de vif émoi.

L'officier de garde et la garde intervinrent et mirent François et Lauwers en état d'arrestation. On fit transporter le blessé en civière à l'hôpital militaire où son état fut reconnu fort grave. La blessure intéresse les poumons.

Longtemps encore, les partisans des deux hommes se chamaillèrent et force fut à la garde d'intervenir plusieurs fois pour éviter une échauffourée très vive.

TERRIBLE DRAME A BOORSHEIM

UN JEUNE HOMME ASSOMMÉ ET ENFOUI DANS UN TAS DE CHAUX

Un drame terrible, découvert tout récemment, s'est déroulé, dans les premiers jours de décembre, à Boorsheim, petite localité située près de Tongres.

Deux jeunes gens de cette commune, les nommés Kortleven et Hogwaarts, avaient comparu, le 3 décembre, devant le tribunal correctionnel de Tongres, à la suite d'une querelle. Dans l'après-midi, ils reprirent le chemin de Beersheim, s'injuriant, échangeant des propos grossiers.

Vers dix heures, ils arrivèrent au café tenu par l'échevin X..., à Boorsheim. Là, ils recommencèrent à se disputer et, comme la querelle menaçait de dégénérer en bataille, M. X... les invita à sortir de chez lui et à aller vider leur différend sur la route.

Les deux hommes quittèrent le café et on ne revit plus Kortleven. Toutes les recherches pour le retrouver restèrent vaines, son signalement fut envoyé partout ; nulle part il n'avait été vu.

Hogwaarts, interrogé à maintes reprises, soutint qu'en sortant du café il l'avait abandonné et qu'il ne savait ce qu'il était devenu.

Le 1er janvier, Hogwaarts vint au café de l'échevin. Il était sous l'influence de la boisson et chercha noise aux autres consommateurs. M. X... voulut l'expulser et l'accusa d'être le meurtrier de Kortleven.

A ces mots, Hogwaarts bondit sur lui ; mais M. X... put l'éviter, se sauva et courut jusque la gendarmerie de Reckheim, où il fit le récit que voici :

Le 3 décembre, Hogwaarts et Kortleven sont venus chez moi, où ils se prirent de querelle. Comme je voulais éviter une bataille dans mon établissement, je les fis sortir. Je montai ensuite à l'étage et, de ma fenêtre, je vis les deux hommes en venir aux mains. Tout à coup, Kortleven fut terrassé et Hogwaarts le frappa avec une telle rage qu'il le tua.

J'aperçus ensuite Hogwaarts traînant le corps de Kortleven jusque dans mon jardin, où se trouve un tas de chaux. Il remua la chaux, y creusa un grand trou et y cacha le cadavre de son antagoniste. Il nivela ensuite le tas de chaux et disparut dans la nuit.

Certain que Hogwaarts me tuerait si je le dénonçais, je n'ai pas osé parler. Mais à présent qu'il sait que je suis en possession de son secret, il faut que je le fasse mettre en prison, si je veux éviter ses représailles.

Le commandant de la gendarmerie avertit aussitôt le parquet de Tongres, qui se rendit à Boorsheim.

Le corps du malheureux Kortleven fut retrouvé dans le tas de chaux et les médecins, en pratiquant l'autopsie, reconnurent qu'il n'avait pas succombé aux coups qu'il avait reçus, mais qu'il avait été enterré vivant et qu'il avait succombé à l'asphyxie.

Hogwaarts a été arrêté aussitôt et transféré à la prison de Tongres, pour être mis à la disposition du juge d'instruction.

FAITS DIVERS. — Drame du patinage. — Un enfant de quatorze ans, Jean De Groof, demeurant rue de l'Abattoir, à Anvers, était allé patiner, samedi, sur la glace qui couvre les fossés des fortifications. Le dégel ayant commencé, la glace s'est rompue et le malheureux enfant a péri.

— **Un train de marchandises cambriolé. — Un des voleurs écrasé.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits, pendant un arrêt, à une halte intermédiaire, dans un wagon d'un train de marchandises allant d'Anvers à Lierre. A l'arrivée du train à Boutchout, le wagon était ouvert et plusieurs colis, parmi lesquels il y en avait de grande valeur, avaient disparu. Le montant du vol est évalué à 3.000 francs. Dimanche matin, un garde-barrière qui suivait la voie ferrée, a trouvé, à proximité de la gare de Boutchout, un homme ayant une jambe écrasée. A côté de lui se trouvait un colis de dentelles d'une valeur de 1.500 francs environ. C'est sans doute un des cambrioleurs qui, après avoir jeté le colis sur la voie, aura roulé sous les roues. Il a refusé de faire connaître son identité.

OSTENDE

LE BATEAU STATIONNAIRE SOMBRE DANS LES BASSINS. — Lundi matin, vers sept heures, on s'aperçut, en descendant dans les cales du navire-école « Ville-de-Bruges », amarré dans le deuxième bassin, que celles-ci se remplissaient d'eau.

L'alarme fut donnée, des tentatives de pompages effectuées, les pompiers de la ville requis, mais malgré tous les efforts, le bateau s'enfonça de plus en plus, et, vers neuf heures, il reposait par la quille sur le lit du bassin, penché légèrement à droite, ayant de l'eau jusqu'à mi-hauteur.

Voyant l'inutilité des efforts faits pour le renflouer, le personnel et les mousses, rentrés seulement de congé depuis hier, se bornèrent à sauver ce qu'ils purent des effets et du mobilier. Les dégâts, à l'intérieur, sont peu élevés, seulement quelques victuailles se trouvent à fond de cale.

La *Ville de Bruges* a été acheté en Allemagne en 1875. Il ne servait pas pour la navigation, mais simplement de stationnaire pour les mousses.

Amarré au troisième bassin, une grande foule va le voir, pendant que les marins dégréent le bâtiment. Impossible de dire de quel endroit vient la voie d'eau. Ce ne sera possible que lorsque l'on pourra y arriver à sec, ce que l'on compte faire en enlevant autant que possible l'eau du deuxième bassin et en allégeant le bateau en même temps.

POTTES

Un chasseur manque de se noyer

Un accident, qui a failli coûter la vie à un des plus intrépides chasseurs de la région de Roubaix-Tourcoing, s'est produit lundi, dans les marais de Pottes, près de Tournai.

Ces marécages, des plus dangereux, sont recouverts d'une épaisse couche de glace. Les chasseurs s'y aventurent au moyen d'une barque plate munie de patins, que l'on fait glisser à la surface du marais.

Par suite du dégel, la glace se laissa entamer par les patins. Le chasseur, pour alléger le poids de l'embarcation, descendit et voulut faire, à pied, quelques mètres.

Sans que rien ne le fît prévoir et sans qu'aucun craquement se fît entendre, la glace se rompit sous ses pieds et il fut précipité dans l'eau. Déjà, il s'était enfoncé jusqu'au cou, les pieds emprisonnés dans la vase, lorsqu'un garde arriva. A l'aide des perches, il put, après une demi-heure d'efforts aider le chasseur à sortir de sa périlleuse position.

On croit cependant que la victime de cet accident en sera quitte pour un bain froid prolongé.

ISECHEM

A VENDRE, prix modique gr. facil. payement (ou à louer)) pour tout usage avec ou sans machines ; fabrique de chicorée et chocolat (ensemble ou séparém.) à étag. (450 m. c.) grande et belle maison, dépendanc. écur. (250 m. c.) gr. cour pavée, 2 jardins. Superf. tot. 2.000 m. c. Prix condit. E. Vanneste De Leu. 57726

LA CONSTIPATION
les Hémorroïdes, l'Embarras gastrique et intestinal, la Bile et la Congestion cérébrale sont combattus avec succès par le **TAMAR INDIEN GRILLON** qui, grâce à sa composition entièrement végétale, n'irrite jamais l'intestin. Se prend sans rien changer à ses habitudes et, contrairement aux purgatifs drastiques et minéraux, son usage journalier n'en diminue pas l'efficacité. Joli à l'œil et agréable au goût, c'est le laxatif idéal des dames et des enfants.
Envoi d'échantillon gratuit sur demande adressée 33, Rue des Archives, Paris.
Se trouve dans toutes les Pharmacies. 1003

LA TEINTURE AU 19me SIECLE en ce qui concerne la laine et les tissus, où la laine est prédominante, par T. Grison, chimiste teinturier. 3me édition avec dessins de machines et échantillons intercalés dans le texte.
2 volumes reliés, 60 francs. En vente à la librairie du « Journal de Roubaix ». 55266d

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du mardi, 5 janvier 1909

N° 53.

Les yeux qui s'ouvrent

PAR HENRY BORDEAUX

Sa douleur était entre nous comme un mur, et il ne doit pas y avoir de murs quand on s'aime. Enfin, cet hiver, je suis tombée malade. Les privations, les efforts de mes premières années de Londres n'avaient pas laissé de traces visibles sur moi, seulement un peu d'usure intérieure et une moins grande résistance. J'ai cru que l'amour me restituerait la jeunesse. A la première maladie, aux premières atteintes de ma confiance, j'ai relevé sur mon visage les empreintes de ces mauvaises années. Et comme si je m'acharnais à me détruire, je les lui signalais une à une. Je ne suis plus une jeune femme comme vous, et les jours comptent pour moi. Vous jugerez à cet aveu si je me suis promis d'être sincère.

» Notre existence n'était pas changée apparemment. Pendant ses silences je suivais la route de ses réflexions. Les morts et les vivants, le passé et l'avenir le tiraient en Dauphiné. Un voyage seulement nous nous retrouvions d'accord. Il faudrait toujours voyager lorsqu'on est en marge de la vie ordinaire, mais on ne peut pas toujours voyager. A certains lambeaux de phrases, à des préoccupations, à son dernier départ pour Grenoble, j'ai pressenti qu'il avait découvert en vous une femme nouvelle. Par un retour imprévu, c'était vous qui deveniez pour moi une rivale. Je n'avais pas imaginé que vous seriez ainsi fidèle, courageuse, décidée à l'attente et capable d'utiliser le malheur. Le souvenir physique que je gardais de vous avait suffi bien souvent à m'inspirer de la peur. Puisque vous me contraigniez de loin à vous admirer, je vous détestai jusqu'au jour où je sentis — si douloureusement — que vous pouviez encore ce que je ne pouvais plus et qu'il me reste à vous dire.

» Son dernier livre a achevé de m'ouvrir les yeux. J'y ai cherché vainement cette faiblesse délicieuse de la pitié, ce fléchissement de la volonté que j'avais relevés chez tous les écrivains que les fatalités ou leurs propres goûts ont dirigé hors de l'ordre. Il n'y était question que de la famille, du domaine, de la hiérarchie, de la duré, de la tradition et des morts. C'est sa pensée la plus profonde qu'il dépose dans ses ouvrages. Il n'a mis la nôtre que dans un « Schumann » qui est déchirant. Enfin, les journaux parlaient de sa candidature à l'Académie. Je craignais d'en recevoir la confirmation, quand il reçut un jour la visite de deux amis qu'il y compte. Il ne me dit rien de leur entrevue dont le sens était trop clair. Je dus m'informer auprès de lui, et il m'écarta au premier mot. Sans doute votre séparation, le contraste entre ses convictions et ses livres lui rendaient toute démarche difficile. A son air hostile, je le devinai ambitieux ou lassé.

» Ainsi tout se liguait contre moi. Il se croyait des devoirs, comme s'il y en avait dans l'amour. Un jour il me proposa de mourir ens